

CIRCULAIRE 120-24

Le 18 octobre 2024

**AUDITION DEVANT LE COMITÉ DE DISCIPLINE
DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.**

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

Le Comité de discipline de Bourse de Montréal Inc. (la « **Bourse** ») tiendra une audition le **21 novembre 2024 à 9h30 a.m. par vidéoconférence**, afin de se prononcer sur l'acceptation d'une entente de règlement négociée entre le personnel de la Division de la réglementation de la Bourse et Financière Banque nationale Inc. (National Bank Financial Inc. (« **NBFI** »)), suite au dépôt d'une plainte disciplinaire contre NBFI.

L'entente de règlement proposée concerne les allégations suivantes :

1. Au cours de la période du 31 juillet 2018 au 31 mars 2020, NBFI a contrevenu à l'article 3.100 des Règles (article 3011 avant le 1 janvier 2019) - "Surveillance et conformité" en omettant d'appliquer adéquatement ses politiques de surveillance à l'égard du Trader X, enfreignant ainsi l'article 3.100 des Règles qui exige d'établir et de maintenir un système lui permettant de surveiller les activités de chacun de ses employés, Personnes Approuvées et mandataires qui est conçu pour assurer la conformité à la Réglementation de la Bourse.

Conformément à l'article 4.302 des Règles de la Bourse, cette audition se tiendra à huis clos.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M^e Annie Leblanc, conseillère juridique mise en application au (438) 867-4118 ou par courriel à l'adresse annie.leblanc@tmx.com.

Adam Allouba
Chef des affaires juridiques